

## REGLEMENT INTERIEUR DES SESSIONS DE FORMATION CONDUISANT A L'OBTENTION DU BREVET D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ANIMATEUR - BAFA -

---

La Ligue de l'Enseignement de l'Aube a pour but de contribuer au progrès de l'éducation sous toutes ses formes. Elle fédère et rassemble des personnes morales et des membres animés du même esprit. La Ligue de l'Enseignement de l'Aube souhaite faciliter l'accès à tous les publics aux formations BAFA. Cette ouverture s'entend dans la stricte application du principe de non-discrimination, qu'il soit fondé sur des considérations d'ordre religieux, social, culturel, géographique, politique ou philosophique.

La Ligue de l'Enseignement de l'Aube inscrit ses activités dans le respect des principes républicains de laïcité. A ce titre, elle s'interdit toute forme de prosélytisme et attend des stagiaires qu'ils adoptent une attitude respectueuse des convictions de chacun.

La Ligue de l'Enseignement attend des stagiaires un comportement compatible avec la vie en collectivité et le travail d'équipe, traduisant ses valeurs et la fonction éducative des candidats à l'animation dans un accueil collectif de mineurs. Nous vous demandons donc de prêter attention au respect des autres, de vous-même et de l'environnement (sommeil, rythme de vie, bruit, hygiène...).

---

### LES FORMATEURS



Les formateurs de la Ligue de l'Enseignement de l'Aube disposent des compétences et qualifications requises, définies par les textes réglementaires. Ils sont, soit directeur, soit animateur des Accueils collectifs de mineurs, à titre professionnel ou occasionnel.

Les mêmes formateurs encadrent la totalité de la session. Ils partagent avec les stagiaires les temps de formations formels comme les moments de vie quotidienne (repas,...)

Les taux d'encadrement des sessions permettent le suivi individualisé de chaque stagiaire.

### L'ORGANISATION MATERIELLE DES SESSIONS



La Ligue de l'Enseignement de l'Aube propose des sessions en internat. Les temps de repas comme les nuitées participent à la formation. L'hébergement est organisé collectivement. Ces sessions accueillant des mineurs, l'hébergement ne peut pas être mixte.

Dans l'esprit de laïcité défendu par la Ligue de l'Enseignement sont pris en compte au niveau de la restauration uniquement les régimes alimentaires liés à une problématique médicale.

Apportez des tenues et chaussures confortables et adaptées aux activités de plein air. Vous allez devoir prendre des notes, pensez à avoir de quoi écrire (cahier et stylos).

## REGLES DE FONCTIONNEMENT



Les stagiaires s'engagent à respecter le présent règlement ainsi que les règles de fonctionnement qui seront présentées le premier jour de la session. Ils s'engagent, en particulier, à participer activement à tous les temps de formation, à ne pas détenir ou consommer d'alcool ou de substances illicites, à adopter un comportement responsable et respectueux d'eux-mêmes, du groupe, des formateurs et des personnels du centre d'accueil. L'utilisation des téléphones portables est réservée aux temps de pause. Il n'est pas nécessaire d'apporter d'ordinateur portable ou de tablettes numériques pour la formation. Tous les documents nécessaires seront à votre disposition sur place. Les objets de valeurs sont sous votre entière responsabilité et les chambres ne seront pas fermées à clef pendant le séjour.

Il n'est pas autorisé de fumer dans l'enceinte du centre (cigarette, shisha, cigarette électronique) mais un espace est réservé sur le trottoir à l'entrée de la structure. A ce titre, le comportement de l'animateur ou du futur animateur doit être exemplaire dans les temps de formation ainsi que dans les temps informels (à l'extérieur du centre, pendant les repas, la nuit...).

Les activités sont prévues du matin au soir, repas compris.

Les stagiaires désirant s'absenter doivent en avertir le directeur de formation et être de retour pour le début des travaux du lendemain. Ils doivent consulter le planning pour connaître les temps de sorties possibles.

Pour les sessions en internat avec sorties autorisées le soir, les stagiaires mineurs ne possédant pas une autorisation de sortie de leur représentant légal, devront rester en internat.

Les personnes étrangères au stage ne sont pas autorisées à être présentes sur la structure sans l'autorisation du directeur de la session.

Tout comportement contraire au projet éducatif de la Ligue de l'Enseignement et/ou au règlement intérieur de la session est susceptible d'entraîner un renvoi de la session et/ou l'invalidation du stage.

## SANTE



Pour les stagiaires mineurs suivant un traitement médical, il est demandé de produire une ordonnance correspondant au traitement suivi. Durant la session, les frais médicaux rendus nécessaires par l'état de santé du stagiaire sont à sa charge.

## DEPLACEMENTS



Les déplacements pour se rendre sur le lieu de stage et en revenir sont sous la responsabilité des stagiaires ou des représentants légaux des stagiaires mineurs.

## ABSENCES – DEPART ANTICIPE



Sauf mention contraire, les sessions se déroulent en continu, de date à date, y compris les samedis, dimanches et jours fériés. Les stagiaires doivent être présents à tous les temps et durant toute la durée de la formation.

Conformément à la réglementation, aucune absence ne peut être accordée durant les sessions. Tout départ anticipé entraîne l'invalidation du stage.

Pour les mineurs tout départ anticipé de la session, pour quelque raison que ce soit, est organisé après concertation avec la personne responsable du stagiaire (parent, tuteur,...)

## COUT DES SESSIONS

Le coût des sessions comprend les frais pédagogiques et administratifs, le matériel, l'assurance, les repas et l'hébergement.

Les frais de transport pour se rendre sur le lieu du stage sont à la charge des stagiaires.

## AIDES FINANCIERES



Les stagiaires peuvent obtenir une aide financière sous réserve de répondre aux conditions d'attribution spécifique à chaque organisme (Caisse d'Allocation Familiale, Comités d'entreprises, Conseil Général de l'Aube...).

En cas de prise en charge totale ou partielle de la session par un organisme, il est demandé aux stagiaires de fournir une attestation correspondante.

## INSCRIPTION A UNE SESSION



Les réservations sont enregistrées dans l'ordre chronologique d'arrivée des dossiers d'inscription complets accompagnés du chèque d'acompte.

Conformément à la réglementation en vigueur, le nombre de places par session est limité. Les candidats dont le dossier nous parvient alors que la session est complète, sont orientés vers un autre stage.

## CONVOCATION



A l'approche de la session vous recevrez par mail une convocation indiquant l'horaire de votre arrivée et de départ, lieu de la session, le matériel et les documents à apporter pour votre formation.

## PAIEMENT



Le règlement se fait en deux temps :

- Un acompte à l'inscription.
- Le solde 10 jours avant le 1<sup>er</sup> jour du stage sans qu'il vous soit envoyé de rappel.



**ANNULATION ET DESISTEMENT****Désistement du stagiaire :**

Avant la session : s'il s'agit d'une difficulté liée aux dates, la Ligue de l'Enseignement proposera au stagiaire de participer à une autre session. L'acompte reste dû.

Pendant la session : toute session entamée est entièrement due.

**Annulation d'une session par la Ligue de l'Enseignement de l'Aube :**

La Ligue de l'Enseignement de l'Aube peut être conduite à annuler une session de formation. Les stagiaires seraient informés dans les meilleurs délais. La Ligue de l'Enseignement proposerait aux candidats inscrits, une solution de remplacement ou procéderait au remboursement des sommes perçues sans aucune autre forme d'indemnité.

**EVALUATION**

Toutes les sessions proposées par la Ligue de l'Enseignement de l'Aube sont déclarées auprès de la Direction de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, conformément à la réglementation en vigueur.

Les critères d'évaluation sont communiqués aux stagiaires lors de la présentation de la session.

Une évaluation individuelle est programmée à la mi-session. Si un stagiaire a un besoin particulier d'évaluation il pourra être reçu plus régulièrement. En fin de stage, après consultation de l'équipe des formateurs et évaluation avec le stagiaire, le directeur de la session émet un avis satisfaisant ou non. Cet avis sera pris en compte par la Direction Départemental de la Jeunesse, des Sports et de la cohésion sociale qui statuera.



**COUPON-REPONSE à découper et à renvoyer (scanné et envoi électronique possible) après avoir lu le règlement et l'avoir signé.**

**Conservez le règlement sur lequel vous vous êtes engagé.**

Je soussigné, Prénom..... Nom .....

certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Signature du stagiaire

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_